

SESSION 2014

COP
CONCOURS EXTERNE
CONCOURS INTERNE

ÉPREUVE D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Stéphanie Villers écrit :

« Si en France, il existe une myriade de lois pour l'égalité des chances, reste qu'en pratique les discriminations hommes/femmes persistent. Seulement 8% de femmes siègent aux conseils d'administration des 500 premières entreprises françaises. Dans la fonction publique, elles représentent en moyenne 17% des emplois de direction. Les femmes gagnent 27% de moins que les hommes. Les écarts de salaires sont encore plus forts parmi les salaires élevés. Ils atteignent 30% entre femmes et hommes cadres, 5,7% parmi les employés. Les inégalités de rémunération se creusent aussi entre celles qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas. On sait par ailleurs que les Françaises sont sous représentées en politique et dans les organes de pouvoir. Enfin, au moment de l'embauche, reste une suspicion de maternité qui pénalise les femmes de moins de 40 ans [...]

Pour Marie-Claude Lory, ancienne présidente de l'association, Femmes et Finance, *“les femmes salariées se dirigent aujourd'hui le plus souvent dans les métiers d'expertise ou de conseil. Elles sont particulièrement absentes des fonctions managériales ou décisionnaires”*. Et d'ajouter, *“les femmes ont du mal à sortir la tête du guidon. Elles s'excluent d'elles-mêmes du pouvoir souvent par manque de temps”*. Pour Eléonore Lépinard, *“tant que les hommes obtiennent des gratifications professionnelles dans le fait de rester plus tard au travail, les discriminations et les écarts de salaires entre hommes et femmes persisteront”*. Nombreuses sont les entreprises à penser que les femmes quittent leur travail plus tôt vers 17h30 par choix, pour s'occuper de leurs enfants. Mais explique la sociologue, *“les femmes, compte tenu d'une répartition inéquitable des tâches, se retrouvent à supporter seules la gestion et l'organisation de la vie de famille”*».

(Extraits de l'article « Discriminations hommes-femmes : la résistance des mentalités », *Stale.fr*, 2 mai 2011).

Dans un premier temps, vous traiterez la question suivante : en quoi les différents éléments évoqués par cet extrait interrogent-ils le rôle de l'orientation dans la production des inégalités de parcours et d'insertion entre hommes et femmes ?

Dans un second temps, vous analyserez les raisons qui font qu'en dépit des nombreuses mesures et dispositifs mis en place, l'égalité filles/garçons en matière d'orientation ainsi que l'égalité hommes/femmes sur le marché du travail peinent à être effectives ?

Enfin, quelles démarches le conseiller d'orientation-psychologue pourrait-il envisager en vue de favoriser une égalité dans les choix d'orientation ?